Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

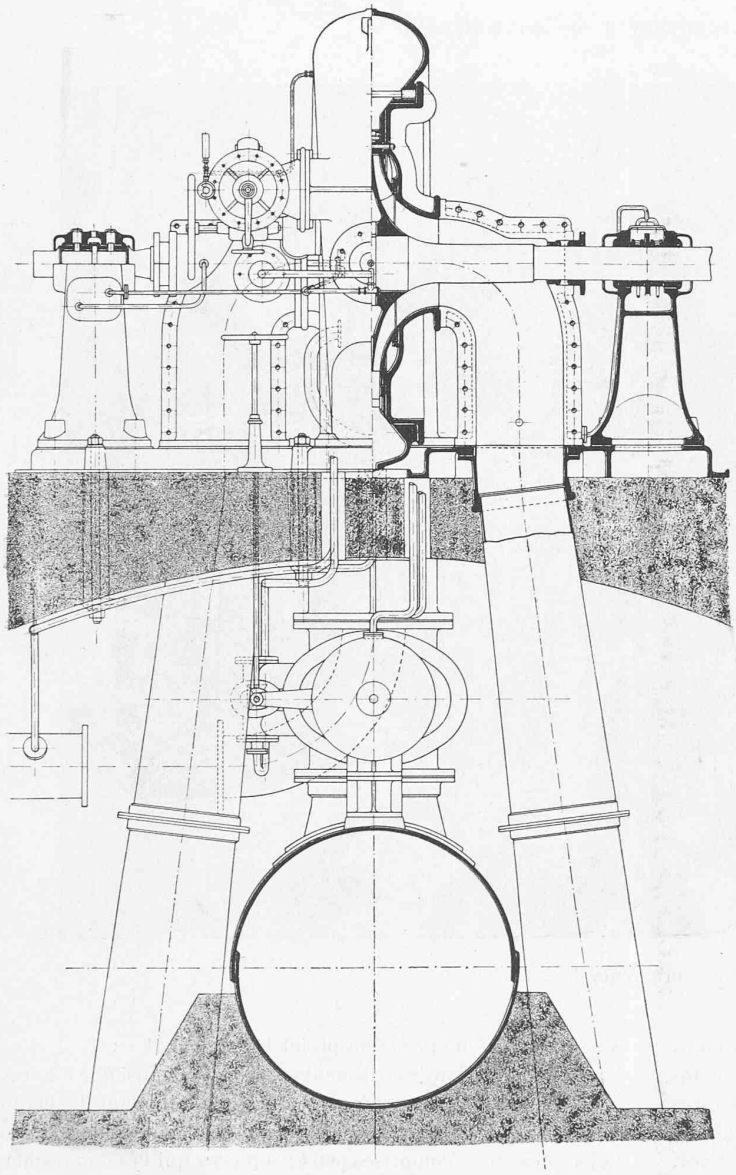

Fig. 30. — Turbine Francis de 2000 chevaux. — Elévation et coupe. Echelle : 1 : 40.

est dérivée de l'un des arbres de réglage de l'appareil distributeur. Au-dessus de la soupape est intercalé un frein de grande dimension *f*, qui empêche l'ouverture de la soupape pour de petits mouvements du réglage de vitesse ; mais lors d'une diminution quelque peu considérable de la charge, ce frein se soulève brusquement, ouvrant ainsi la soupape, par laquelle s'échappe l'eau sous pression, qui, dans la position de repos, fait équilibre à la poussée exercée sur la face inférieure du piston différentiel de l'appareil de décharge ; ce piston s'élève donc, en découvrant l'orifice de décharge; le frein à huile, qui, pendant ce temps, redescend lentement par son propre poids, referme la soupape, le piston redescend et l'orifice de décharge se referme.

Un organe essentiel du réglage est le mécanisme d'asservissement qui transmet les mouvements du servo-moteur au levier reliant le tachymètre à la soupape, de façon à ramener constamment le pointeau de celle-ci dans sa position d'équilibre.

Le servo-moteur peut également être actionné à la main par un robinet à quatre voies *H* permettant d'admettre l'eau sous pression sur l'une ou l'autre des faces du piston. On dispose en outre d'un réglage mécanique *M* avec engrenage à vis tangente et douille filetée.

L'admission de l'eau à chaque turbine est commandée par une vanne, actionnée hydrauliquement, placée dans le souterrain et dont la soupape distributrice avec sa manette *V* se trouve à côté de la turbine.

(A suivre).

Concours pour une Ecole primaire à Chailly.

Rapport du jury. (Suite et fin [1]).

33. « Hic ». — Ce projet, supérieurement présenté, dénote une étude sérieuse et une grande virtuosité. Les vestiaires et autres impedimenta de la salle de gymnastique auraient dû être traités plus modestement et placés de façon à ne pas prendre l'air et la lumière au midi du local. L'appartement du concierge, malencontreusement prévu au sous-sol, occupe une place qui eût dû être réservée aux cours professionnels. Les salles de maîtres et de collections sont trop grandes. Comme pour les deux précédents projets, le cube considérable de celui-ci en rendrait l'exécution trop onéreuse.

Après ces quatre éliminations successives, il subsiste six projets, entre lesquels le jury doit répartir les primes prévues au programme.

Le jury, en conséquence, propose d'attribuer :

La première prime au projet 16 « Ohé la marmaille ».

Ce projet a une bonne distribution générale, des communications claires du dehors au bâtiment, de l'escalier au préau et du bâtiment d'école à la salle de gymnastique. Les façades sont modestes et bien dans le caractère voulu, ce que fait avantageusement ressortir une charmante perspective aquarellée. Le cube est restreint ; l'exécution pourrait être simple et économique. L'éclairage des salles disponibles ménagées dans les combles est insuffisant. La salle de couture ne pourrait, à cause de son éclairage, avoir une autre destination. Le chemin d'accès dès la route cantonale est insuffisamment étudié.

La deuxième prime au projet 20 « 27 janvier 1909 ».

Ce projet, l'un des mieux présentés du concours, serait

[1] Voir N° du 10 avril 1909, page 77.

USINE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE MONTCHERAND

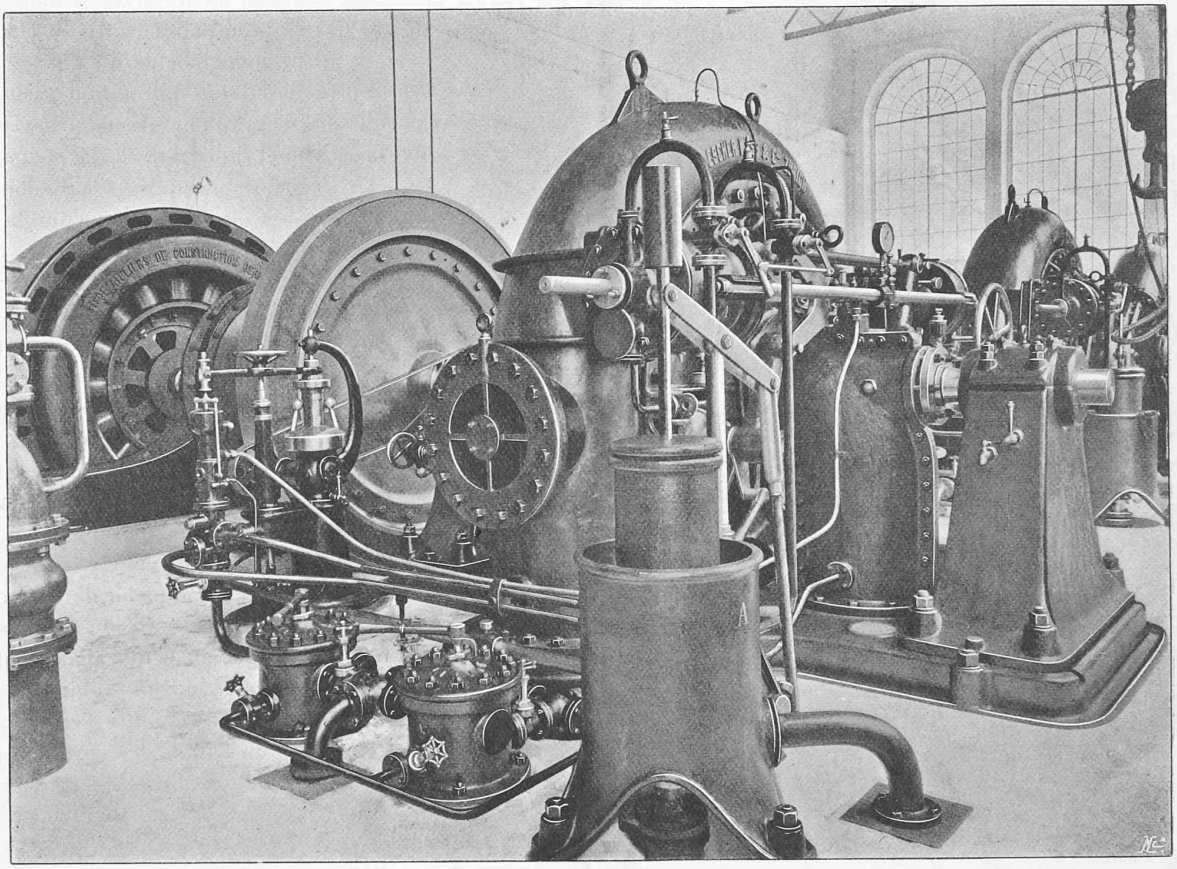

Fig. 28. — Vue d'un groupe de 2000 chevaux.

presque parfait si toutes les classes étaient orientées au midi. L'idée d'aménager au sous-sol les services de la salle de gymnastique est certainement heureuse, ainsi que celle d'après laquelle sont conçus la loge et l'appartement du concierge. La cour éclairant les dégagements, et ouverte seulement au Nord, rendra la lumière des vestibules un peu triste. L'accès dès le village de Chailly au local de gymnastique, par un terrain qui n'appartient pas encore à la Commune, est une solution plus que problématique, et pourtant, aucun autre accès n'est prévu dans les limites du terrain acquis. (On voit cependant qu'avec un léger déplacement de l'ensemble des constructions à l'Ouest, cet inconvénient disparaitrait). Les façades sont belles même un peu trop luxueuses. La forme adoptée pour le clocheton rétrécit celui-ci de façon à ne plus laisser qu'une place insuffisante pour l'horloge. Le toit de la salle de gymnastique est trop volumineux.

La troisième prime au projet 40 « Narcisse III » :

Ce projet, bâclé d'une façon presque sommaire, surtout comme façades, a, néanmoins, en plan, des dispositions très heureuses. Tout y est clair et bien indiqué. L'orientation des classes ne laisse rien à désirer. Les dispositions de la salle des maitres et du logement du concierge sont excellentes. Les dimensions des toitures sont exagérées. La salle de gymnastique, de son côté, a reçu des proportions trop considérables. Il n'est tenu aucun compte de la pente naturelle du terrain le long de la façade Est.

La quatrième prime au projet 15 « Labor II » :

L'implantation des bâtiments de ce projet, ainsi que les accès, sont très bons, particulièrement le chemin tendant dès la route cantonale. La sortie sur le préau est spacieuse. La loge du concierge est bien comprise, mais les pièces qui la composent auraient dû être interversées. Les communications avec la salle de gymnastique sont bonnes, mais les annexes du local, quoique ne faisant pas mal en façade, auraient dû être placées au Nord, afin ne pas intercepter les rayons de soleil. Une salle avec jours secondaires au Nord. Façades très intéressantes et bien traitées. Une perspective à effet de neige un peu bien sibérien pour Montreux, montre clairement la disposition générale du projet.

A chacun des deux autres projets, qui sont 12 « Lap » et 28 « Jour de souffrance », le jury propose de décerner une mention honorable.

Le projet 12 « Lap » tire un bon parti du terrain disponible. On peut critiquer l'accès dès la route cantonale par un escalier monumental. Les communications intérieures et les entrées, soit du côté de Chailly, soit du côté de Baugy, sont clairement indiquées et bien comprises. Le toit de la salle de gymnastique est tenu à une bonne hauteur. Les façades sont intéressantes, avec des jours bien en place. L'éclairage des sous-sols est très bon. Projet bien condensé.

Le projet 28 « Jour de souffrance » prévoit une bonne implantation des bâtiments. Communications et entrées faciles.

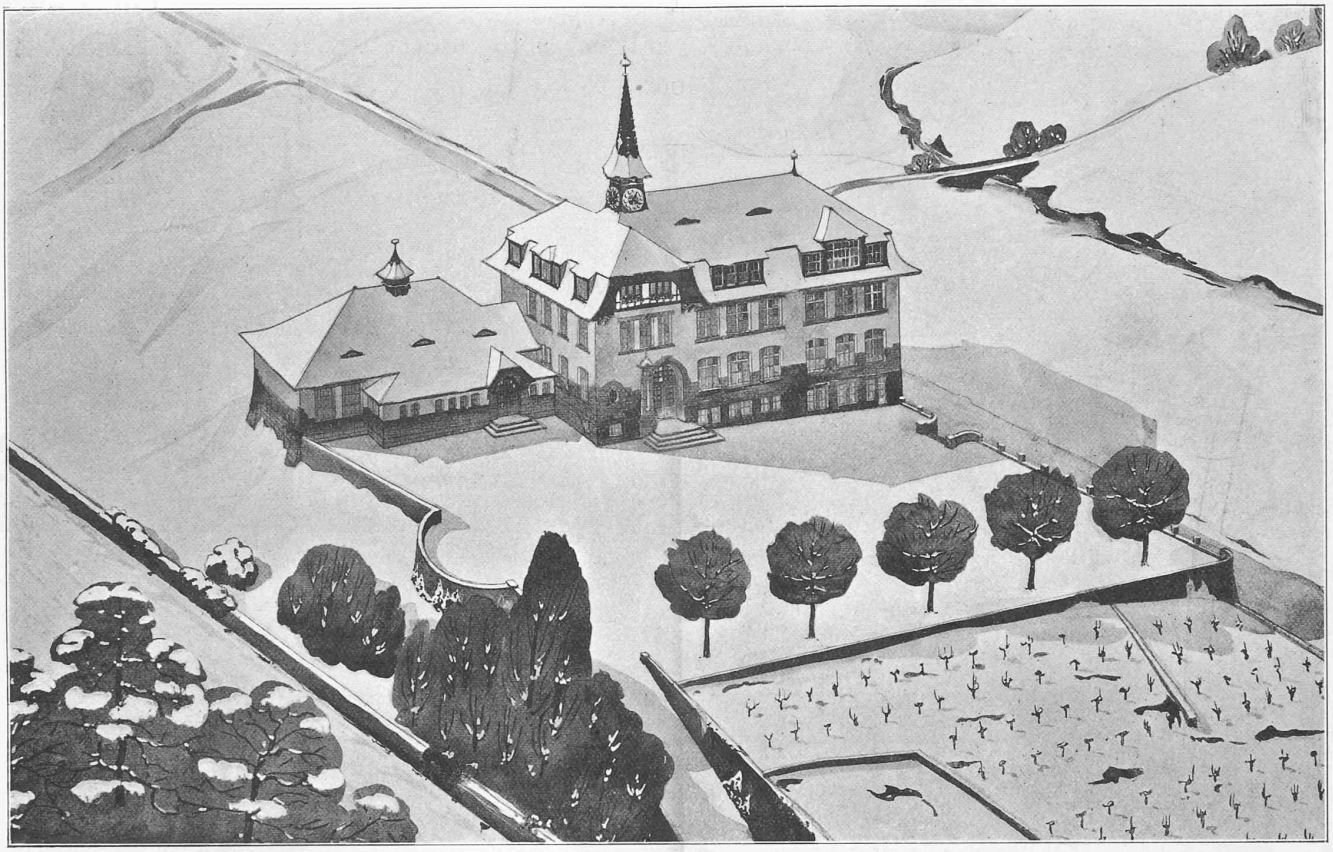

IVe prix : Projet « Labor II »,
de MM. R. Bonnard et J. Picot, architectes,
à Lausanne.

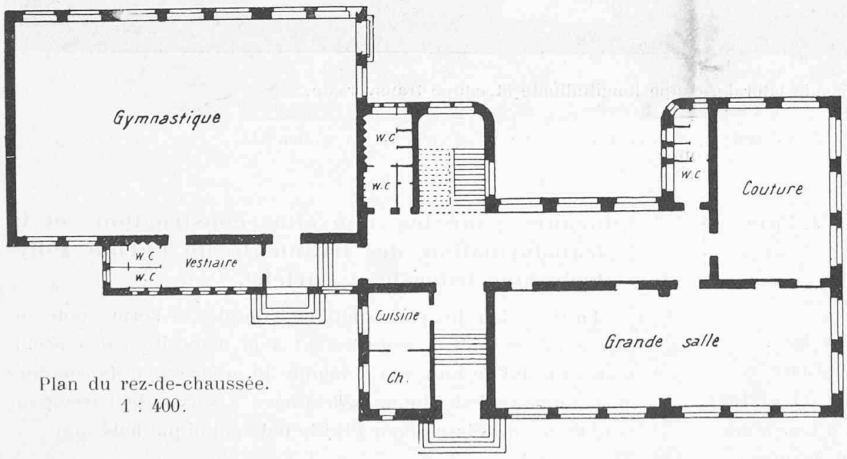

Plan du rez-de-chaussée.
1 : 400.

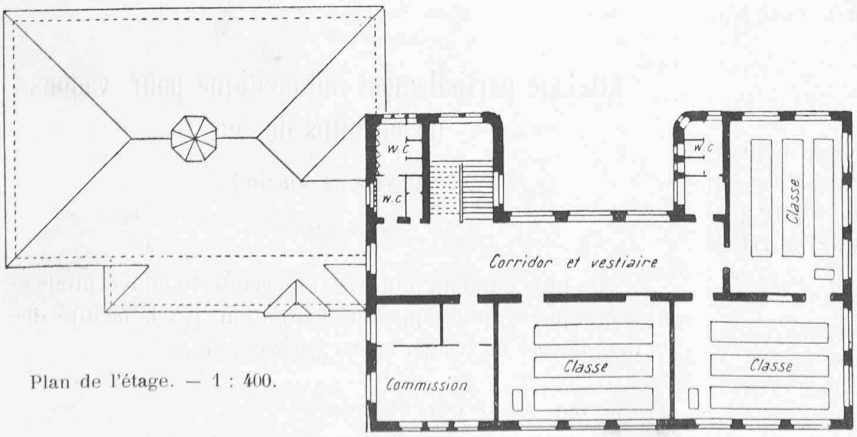

Plan de l'étage. — 1 : 400.

Salle de gymnastique très bien éclairée, mais trop volumineuse, et dont la longueur et la largeur ne sont pas bien équilibrées. Une salle avec jours secondaires au Nord. Façades bien dans le caractère rural. L'ensemble du projet un peu trop ramassé. Quant à la question de l'accès dès la route cantonale, elle est solutionnée d'une façon rudimentaire qui, si elle n'a pas donné beaucoup de peine à son auteur, ne donnerait pas non plus grande satisfaction aux personnes appelées à suivre ce chemin.

Le jury propose de fixer la valeur des primes comme suit :

Première prime	. Fr.	800.—
Deuxième »	. . »	700.—
Troisième »	. . »	600.—
Quatrième »	. . »	400.—

L'ouverture des enveloppes par le Président du jury a donné les noms suivants :

No 16. Première prime : MM. M. de Rham & G. Peloux, architectes, à Lausanne.

No 20. Deuxième prime : M. Ch. Gunthert, architecte, à Vevey.

No 40. Troisième prime : M. Louis Emery, architecte, à Clarens.

CONCOURS POUR UNE ÉCOLE PRIMAIRE, A CHAILLY

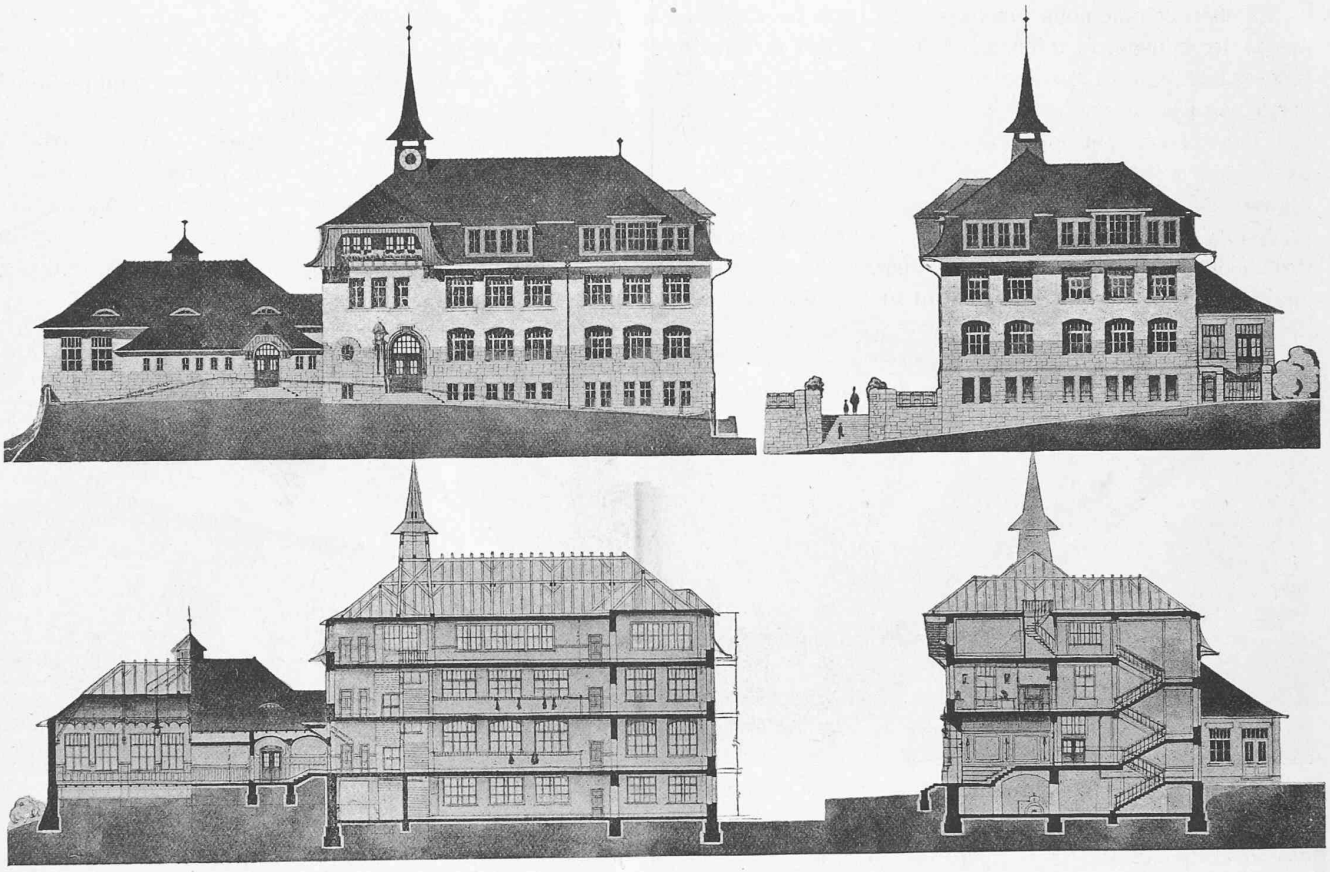

Façade principale, façade latérale, coupe longitudinale et coupe transversale.

IVe prix : Projet « Labor II », de MM. R. Bonnard et J. Picot, architectes, à Lausanne.

No 15. Quatrième prime : MM. R. Bonnard & J. Picot, architectes, à Lausanne.

Montreux, le 27 février 1909.

A. EMERY, Syndic du Châtelard.
L. VILLARD, architecte, à Clarens.
Eug. BRON, arch. cantonal, à Lausanne.
Ch. MELLEY, architecte, à Lausanne.
L. MAILLARD, architecte, à Vevey.

Le Secrétaire : V. COCHARD, secrét. municipal du Châtelard.

* * *

Nous reproduisons aux pages 93 et 94 les principales planches du projet *Labor II*, de MM. Bonnard et Picot, architectes, à Lausanne. Nous publierons, dans notre prochain numéro, une reproduction du projet *Narcisse III*, de M. L. Emery, architecte, à Clarens.

Concours pour les nouvelles constructions et la transformation des bâtiments de l'Ecole Polytechnique fédérale, à Zurich[1].

La Direction des constructions fédérales, à Berne, nous informe qu'elle mettra *gratuitement* à la disposition des architectes qui lui en feront la demande le *programme du concours et son annexe No 1* (données destinées à servir de bases pour l'étude des esquisses pour l'Ecole polytechnique fédérale).

Rédaction.

Attelage partiellement automatique pour vagons de chemins de fer.

(Système Vinzio.)

(Suite et fin[2]).

De plus une fonction très importante du nouvel attelage sur laquelle nous appelons l'attention, est la facilité des manœuvres de triage, lancer, gravité, etc.

[1] Voir No du 10 mars 1909, page 58.

[2] Voir No du 10 avril 1909, page 79.